Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260428-2026_06_01-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

Date de la convocation :
20 avril 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**9**
Votants	**10**

Secrétaire de séance :
Mme Gwennaëlle PORS

Le **mardi 28 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, Mme Gwennaëlle PORS, M. François JEGOU, Mme Malo COMBES, Mme Dominika DOLENGIEWICZ, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS, Mme Fairouz SAID.

ETAIT REPRÉSENTÉ : M. Yann LE POULLENNEC (pouvoir à M. Dorig LE CRAS)

ETAIT ABSENT : Mme Agnès CASSIN

DÉLIBÉRATION N°2026_06_01

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Madame la Maire rappelle que le CGCT indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. Selon la jurisprudence, le conseil est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

Aucune remarque sur la rédaction du projet de document présenté aux élus n'est exprimée.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la proposition de procès-verbal pour le Conseil Municipal du 30 mars 2026.

Le secrétaire de séance,
Mme Gwennaëlle PORS
2ème Adjointe

La présidente de séance,
Marie-France BERNARD
Maire

MAIRIE DE TREMARGAT 22110